



**Daeadenn
ar
Mor-Bihan**

AVIS DE COURSE DU MORBIHAN CHALLENGE

28/02/2019

1. RÈGLES	1
2. PUBLICITÉ	2
3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION	2
4. PROGRAMME	4
5. INSTRUCTIONS DE COURSE	5
6. PARCOURS	5
7. CLASSEMENT	5
8. PRIX	5
9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ	6
10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	6

Définitions:

Chef de bord : Membre d'équipage responsable de la conduite du navire, de la tenue du journal de bord lorsqu'il est exigé, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées.

Abri : Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.



1. RÈGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les règles de course du Morbihan Challenge

1.2 L'annexe Media

1.3 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 5 des Règles de Course du Morbihan Challenge, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil,

1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. PUBLICITÉ

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme (avant le 1er janvier 2005), homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent.

3.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (article 240-2.06) ou semi-hauturière (article 240-2.07) de la Division 240 applicable depuis le 1er janvier 2015. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant et renvoyant le formulaire accessible sur le site www.morbihanchallenge.com à compter du vendredi 1er mars 2019 et acquitter les frais d'inscription requis. Les inscriptions seront closes le 25 juin 2019.

3.4 Tous les équipages doivent comporter au moins un homme et une femme âgés de 18 ans ou plus.

3.5 Toute demande d'annulation de la part d'un participant ou d'un équipage doit être faite par demande écrite par mail à contact@morbihanchallenge.com. Si elle intervient au plus tard le 1er avril la participation sera intégralement remboursée. Si elle intervient au plus tard le 1er mai, 15 euros seront déduits des frais d'inscription de chaque participant pour frais de dossier.

A partir du 2 mai 2019, toute annulation d'inscription ne pourra être remboursée. Il sera cependant possible de remplacer un équipier par un autre, sans frais, jusqu'au 28 juin 2019



18h, sous réserve que le nouvel équipier transmette une licence FVA et son certificat médical valide par mail à contact@morbihanchallenge.com.

3.6 Le chef de bord engage sa responsabilité devant l'organisation de course et les autorités compétentes en accueillant à son bord des équipiers officiellement inscrits auprès de l'organisation, sous peine d'exclusion.

3.7 L'Autorité Organisatrice (AO) se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription.

3.8 Une balise de positionnement est imposée par l'AO. Elle devra être restituée à l'arrivée de la course et au plus tard le 15 juillet 2019.

3.9 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider de modifier le parcours, de décaler ou d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles modifications ou annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'autorité organisatrice.

3.10 Nombre maximum de bateaux admis à s'inscrire :

Compte-tenu de la capacité d'accueil des ports de départ et d'escale, et de l'étroitesse du Blavet, le nombre de bateaux admis sera limité à trente, hors participants de la reconnaissance effectuée en 2018 qui bénéficient d'une place garantie s'ils s'inscrivent. Les places seront accordées dans l'ordre des validations de dossiers. Les candidatures parvenues après que le quota de participant ait été atteint seront mises en liste d'attente, par ordre d'arrivée. Aucun montant ne sera perçu pour eux tant qu'ils n'auront pas accepté une place qui leur aura été proposée suite à un désistement.

3.11 Dossier d'inscription.

Pour que le dossier soit considéré comme complet, les éléments suivants doivent être fournis :

- Bulletin d'inscription téléchargé depuis www.morbihanchallenge.com et complété
- Règlement à l'ordre de "De Vent et d'Eau", avec le nom du bateau en référence, effectué par virement bancaire (IBAN: FR76 1600 6360 1100 8224 1362 542) ou par chèque (français uniquement) à l'adresse suivante :

De Vent et d'Eau
% Mediatech
74 Route de Sartrouville
78230 Le Pecq

- Copie de la carte de circulation du bateau.
- Attestation d'assurance en responsabilité civile valide du bateau.



- Attestation sur l'honneur de conformité du matériel de sécurité avec la Division 240 pour la zone de navigation côtière (article 240-2.06) ou semi-hauturière (article 240-2.07).
- Pour chaque membre de l'équipage,
 - le formulaire de cession de droit à l'image complété et signé
 - la licence FVA valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile ou de l'aviron en compétition,
 - ... ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile ou de l'aviron en compétition
- Autorisation parentale pour les mineur, sur papier libre.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

L'AO pourra rejeter le dossier d'inscription, après entretien avec le chef de bord si besoin. Dans ce cas, l'intégralité des frais d'inscription seront remboursés.

3.12 Confirmation des inscriptions :

Lors de la confirmation des inscriptions le 29 juin, chaque concurrent pourra :

- Présenter les informations non validées en ligne,
- Remettre l'attestation sur l'honneur du matériel de sécurité, si elle n'a pas été transmise en ligne,
- Retirer les Instructions de course,
- Retirer les marquages et pavillons fournis par l'AO,
- Retirer la balise de positionnement exigée par l'AO

3.13- Droits à payer

Les droits sont individuels :

Chacun des participants quelque soit son statut, chef.fe de bord ou équipier.e, et quel que soit le type de bateau et la catégorie dans laquelle il participe au Morbihan Challenge 2019, doit acquitter les frais individuels suivants :

- Adhésion DVE: 20€
- Licence FVA: 13€
- Frais d'inscription: 15€
- Reversement à la SNSM: 7€

L'organisation de course ne prend pas en charge d'éventuels frais liés à la place de port de votre bateau.

Aucune caution ne sera demandée pour le prêt des balises de suivi, mais l'AO facturera les balises non restituées à compter du 15 juillet 2019.

4. PROGRAMME

Le programme prévisionnel est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'évoluer jusqu'à la veille du départ, notamment en fonction de contraintes et d'opportunités logistiques ou de la



météo.

Samedi 29 juin 2019

10h00: Accueil sur la zone de mouillage de départ
Visites de sécurité et confirmation des inscriptions
18h00: Fin de la confirmation des inscriptions
18h30: Briefing des équipages; Rappel des mesures de sécurité par la SNSM.
Soirée: repas collectif à terre et service de rade pour le retour sur les bateaux

Dimanche 30 juin 2019

05h00 à 06h00 : Émargement par Twitter
06h15 : Signal d'avertissement
06h20 : Départ de la première étape du Morbihan Challenge 2019
19h00 : Fermeture de la ligne.
20h00 : Apéritif offert aux participants et soirée à Locmiquélic

Lundi 1er juillet 2019

12h00 à 12h45: Émargement par Twitter
13h00 : Départs de la 2ème étape du Morbihan Challenge toutes les minutes selon l'ordre du classement de la première étape
19h00 : Fermeture de la ligne.
20h00 : Apéritif offert aux participants et soirée à Locmiquélic

Mardi 2 juillet 2019

05h00 à 6h00: Émargement par Twitter
06h15 : Signal d'avertissement
06h20 : Départ de la troisième étape du Morbihan Challenge
19h00 : Fermeture de la ligne
20h00 : Soirée de clôture du Morbihan Challenge à Vannes, avec projection des journaux de bord, votes pour le prix Média et le prix Spécial, puis remise des Prix.
Les lots seront remis UNIQUEMENT aux équipages et personnes présents sur place

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

5.1. Les Instructions de Course et les pavillons de course seront remis après confirmation des inscriptions lors du briefing des équipages le samedi 29 juin 2019 entre 18h et 22h à Vannes.

5.2. Les Instructions de Course seront aussi disponibles sur le site internet de la course <http://www.morbihanchallenge.com> le samedi 29 juin 2019 à 10h.



6. PARCOURS

1ère étape: Vannes - Lorient

- Parcours côtier: 36Nm en passant au Nord de l'îlot de Toul Bras et en laissant Les Pierres Noires puis Roheu sur bâbord
- Parcours semi-hauturier: 46Nm en contournant Houat par le Sud
- Départ au Nord de la balise Boëdic
- Arrivée à l'Ouest de Bastresses Sud

2ème étape: Montée et descente du Blavet

- Départ à 13h devant Pen Mané
- Appontage assisté à Hennebont, puis retour en sens inverse.

3ème étape: Lorient - Vannes

- Départ à la cardinale Nord "Pâté du Cheval"
- Parcours côtier : Ligne de départ à l'Est de la cardinale; 36Nm en laissant Roheu puis Les Pierres Noires sur tribord et en passant au Nord de l'îlot de Toul Bras
- Parcours semi-hauturier: Ligne de départ au Nord de la cardinale; 46Nm en contournant Groix par le Nord
- Arrivée au Nord de la balise Boëdic

7. CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le Système de Points à Minima décrit dans les Règles de Course du Morbihan Challenge.

8. PRIX

La remise des prix du MORBIHAN CHALLENGE 2019 aura lieu le mardi 2 juillet 2019 à Vannes.

Des prix seront distribués comme suit :

- Le Trophée « MORBIHAN CHALLENGE » sera décerné au premier bateau au classement général par points, toutes classes confondues. Celui-ci sera déclaré Vainqueur du MORBIHAN CHALLENGE 2019.
- Le Trophée « côtier » sera décerné au premier bateau au classement général par points, toutes classes confondues, ayant emprunté le parcours côtier.
- Le Trophée « semi-hauturier » sera décerné au premier bateau au classement général par points, toutes classes confondues, ayant emprunté le parcours côtier.
- Des prix spéciaux seront décernés et tirés au sort lors de la remise des prix.
- Un prix spécial sera décerné par les concurrents qui éliront leur pair le plus méritant.



Association Loi de 1901, N° W561011215

Siège social: % Nath Yachting, 56 rue du Cabotage, 56700 Hennebont

Correspondance: % Mediatech, 74 route de Sartrouville, 78230 Le Pecq

www.morbihanchallenge.com | contact@morbihanchallenge.com

- Le prix Média du Morbihan Challenge sera décerné au bateau ayant réalisé le meilleur journal de bord vidéo sur Twitter, suite au vote des concurrents présents.

Tout équipage récompensé devra être représenté lors de la remise des prix par au minimum une personne de l'équipage.

Tout équipage récompensé et non présent lors de la remise des prix le mardi 2 juillet 2019 ne pourra prétendre à aucun lot ultérieurement.

9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Les mineurs présents dans l'espace MORBIHAN CHALLENGE sont sous l'unique responsabilité d'un parent. Ils ne peuvent prétendre à aucune boisson alcoolisée.

10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le secrétariat du MORBIHAN CHALLENGE par mail à contact@morbihanchallenge.com